

L'INFO-Lambton



Pour le plaisir d'y vivre !

Lambton
Cœur
villageois
CANTONS-DE-L'EST
Ici, on étire le temps



MAI 2024

BULLETIN MUNICIPAL

Vol. 9 n° 4

Ouverture du Parc du Grand lac Saint-François

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le parc municipal ouvrira ses portes le 17 mai prochain pour la saison estivale. C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à venir profiter de nos installations et de la beauté de la nature qui nous entoure. Que vous souhaitiez vous détendre en famille, pratiquer des activités sportives ou simplement vous ressourcer, notre parc offre une multitude de possibilités pour tous les âges et champs d'intérêt.

De plus, pour ceux qui désirent prolonger leur séjour, notre camping sera également ouvert à partir de la même date. Profitez de l'occasion pour planifier une escapade en plein air et vivre des moments inoubliables au cœur de notre belle région.



Mélissa Bédard à Lambton pour la fête des Mères

Il est encore temps de se procurer des billets pour le spectacle de Mélissa Bédard le **11 mai prochain** au centre communautaire et sportif de Lambton. Offrez à votre mère ou à vos proches un moment de divertissement et d'émotions alors que Mélissa, une artiste talentueuse et passionnée, vous transportera à travers son univers musical riche et varié.

Ce sera l'occasion parfaite de rendre hommage à toutes les mamans qui méritent d'être célébrées. Les billets sont disponibles au centre communautaire. Assurez-vous alors de réserver vos places pour cette soirée dès maintenant.

418 486-7558 | loisirs@lambton.ca

Mélissa Bédard

SOIRÉE SPAGHETTI
SPECTACLE FÊTE DES MÈRES

SAMEDI
11 MAI 2024
20 H 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE
ET SPORTIF

(213, rue de l'Aréna, Lambton)

OUVERTURE DES PORTES
SOUPER-SPECTACLE
DÈS 17 H 30

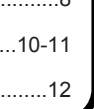
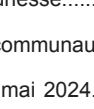
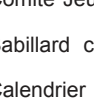
OUVERTURE DES PORTES
SPECTACLE SEULEMENT
DÈS 20 H

COÛT : 60 \$ pour souper-spectacle ou
45 \$ pour spectacle seulement
Pour information ou achat de billets :
418 486-7558 | loisirs@lambton.ca



MERCI À NOS
COMMANDITAIRES :

Lacroix
Sports Nautiques



Dans cette édition

Le mot du maire.....	2
Les nouvelles du conseil.....	3
Aménagement et urbanisme.....	4-5
Information municipale.....	5-6
Service des loisirs.....	7-8
Sécurité incendie.....	9
Comité Jeunesse.....	8
Babillard communautaire.....	10-11
Calendrier mai 2024.....	12

Le mot du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Signe que l'été approche, le camping du Parc du Grand lac Saint-François rouvre ses portes le 17 mai prochain ! Une autre belle saison s'annonce et j'espère que vous profiterez encore une fois cette année de nos installations et de notre majestueux Grand lac Saint-François. Nous vous invitons à utiliser nos infrastructures telles que le camping, les plateaux sportifs, les embarcations nautiques à louer, la plage, la marina, la descente de bateaux et le restaurant du parc.

Équipe municipale

Dans la foulée du départ de M. Alain St-Vincent Rioux, je vous informe que, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur général permanent, nous avons nommé Mme Maryse Champagne comme directrice générale et greffière-trésorière intérimaire. Madame Champagne a une vaste expérience au sein de la Municipalité de Lambton et est en mesure d'assurer l'intérim durant cette période de transition.

Travaux à venir

C'est la firme Excavation Bolduc inc. qui commencera les travaux de réfection du dernier tronçon du rang Saint-Michel au mois de mai. Je vous rappelle que la Municipalité a obtenu une aide financière de 2 640 343 \$ pour la réalisation des travaux sur une longueur de 2940 m. Les travaux s'échelonnent sur une période maximale de 12 semaines. En second lieu, comme vous l'avez sans doute remarqué, les travaux sur la rue du Collège ont été amorcés et se poursuivront jusqu'à la mi-juillet.

Il y a plusieurs projets de travaux planifiés pour améliorer nos infrastructures et notre environnement, notamment la stabilisation des talus du ruisseau Turcotte qui se trouve à proximité du chemin Quirion. Comme chaque année, le balayage de nos rues, déjà entamé par Les Entreprises S.C. Classique Service enr., se poursuivra au début du mois de mai. Nous procéderons également, au cours des prochaines semaines, au nivelage de nos chemins de gravier en prévision de l'épandage d'abat-poussière vers la fin du mois de mai. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.



50^e anniversaire de la FADOQ

Le 7 avril dernier avait lieu au centre communautaire de Lambton un dîner pour souligner le 50^e anniversaire de la FADOQ de Lambton. Nous tenons à manifester notre reconnaissance envers cet organisme qui œuvre bénévolement depuis le début auprès des personnes de 50 ans et plus. Nous le félicitons pour toutes ces années d'implication et son offre pertinente d'une panoplie d'activités et de loisirs répondant aux besoins de notre population du bel âge. Merci à M. Bruno Arguin, président de la FADOQ, ainsi qu'à tous les membres de son comité. N'ayant malheureusement pu être présent lors de ce repas, je tiens à remercier monsieur Roch Lachance, conseiller municipal, qui a participé à l'évènement et représenté la Municipalité.

En terminant, je tiens à souhaiter à toutes les mamans de notre communauté une très belle journée de la fête des Mères, entourées de leurs proches et amis.



SONDAGE DU SERVICE
DES LOISIRS DE LAMBTON

DATE LIMITE : 31 MAI 2024
CONSULTATION CITOYENNE

ON VOUS
ÉCOUTE



Pour remplir le sondage : <https://lambton.ca/sondage-du-service-des-loisirs-de-lambton/>



Séance extraordinaire du 2 avril 2024 Séance ordinaire du 9 avril 2024

ADMINISTRATION

- Nomination de Maryse Champagne à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire
- Autorisation de signature à la directrice générale et greffière-trésorière
- Embauche temporaire de Julie Roy à titre de greffière-trésorière adjointe
- Embauche de Tonia Dominique à titre de stagiaire à la comptabilité
- Demande d'émission d'un financement temporaire de 3 300 000 \$ lié au Règlement d'emprunt n° 24-581
- Demande d'émission d'un financement temporaire de 6 412 673 \$ lié au Règlement d'emprunt n° 24-582
- Autorisation d'embauche de personnel saisonnier

CONTRATS ET DÉPENSES

- Octroi d'un contrat à RJDA Architectes pour la réalisation de plans et devis pour l'immeuble multifonctionnel (470 823 \$)
- Octroi d'un contrat à Entreprises S.C. Classique pour le balayage des rues (5 200 \$)
- Octroi d'un contrat à Dany Champagne pour le débroussaillage (98 \$/heure)
- Octroi d'un contrat à Giroux Lessard pour la fourniture et le transport de pierres concassées (16,43 \$/tonne métrique)
- Octroi d'un contrat à Transport Adrien Roy & Filles inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière (0,409 \$/litre)
- Octroi d'un contrat à Excavation Bolduc inc. pour la réfection d'une section du rang Saint-Michel (3 011 847,27 \$)
- Remplacement et plantation de cèdres au 50, rang Saint-Michel (5 850,58 \$)

Déploiement de Raddar, la circulaire réinventée !

Nous souhaitons vous aviser qu'à partir de la semaine du 15 avril prochain, Raddar, la circulaire réinventée, sera déployée dans votre MRC. Pour rappel, à la suite d'un lancement réussi à Montréal au printemps dernier, nous avons annoncé en novembre 2023 la fin du Publisac et son remplacement progressif par Raddar.

Nous sommes fiers de Raddar, une innovation marquante dans l'histoire des circulaires. Il s'agit d'un cahier qui combine les circulaires de plusieurs détaillants en un seul imprimé. Il est distribué par l'intermédiaire de Postes Canada et complété par la plateforme numérique raddar.ca qui inclut une plus vaste gamme d'offres promotionnelles.

Notre nouvelle solution a été conçue pour répondre aux besoins et attentes en évolution des consommateurs et des détaillants.

HYGIÈNE DU MILIEU — VOIRIE

- Autorisation à la directrice générale intérimaire d'enclencher la procédure d'appel d'offres pour les travaux de stabilisation du ruisseau Turcotte

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Embauche au poste permanent de Sacha Simoneau Roy à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement

LOISIRS — VIE COMMUNAUTAIRE

- Installation des bouées et location d'un ponton
- Acquisition de la plateforme Amilia pour la gestion du camp de jour et des activités sportives
- Mise en place d'une stratégie de stations de lavage et de descentes de bateaux automatisées au Grand lac Saint-François

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies

LÉGISLATION

- Présentation du projet de Règlement n° 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le camp de jour
- Présentation du projet de Règlement n° 24-585 portant sur l'établissement d'un service de sécurité incendie
- Adoption du Règlement n° 24-584 modifiant le Règlement de zonage n° 09-345 afin d'autoriser les logements intergénérationnels

La recherche démontre qu'une majorité des consommateurs continue de se fier aux circulaires papier pour planifier ses visites en magasin. Les circulaires permettent de lutter contre l'inflation avec des économies allant jusqu'à 1 500 \$ par année. En outre, les détaillants, dont de nombreux commerces locaux, comptent sur les circulaires pour attirer la clientèle en magasin face à la concurrence des géants du commerce électronique.

Fruit d'une démarche d'écoconception, Raddar réduit la quantité de papier utilisée de près de 60 %. Il est recyclable et participe à l'économie circulaire du papier. En amont, aucun arbre n'est coupé pour fabriquer le papier journal utilisé pour Raddar, car il est fabriqué à partir de copeaux de bois, résidus des scieries. En aval, le papier récupéré est recyclé et valorisé en nouveaux produits comme des contenants pour les œufs, des porte-gobelets en pâte moulée ainsi que des boîtes de carton plat comme des boîtes de céréales. Les consommateurs qui souhaitent ne pas le recevoir peuvent s'inscrire à cette fin auprès de Postes Canada.

Pour plus d'information : www.business.raddar.ca

Rappel concernant le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et les modifications entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021

Contexte

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Modifications au Règlement

Les modifications suivantes au Règlement sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'applique désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le doivent.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de

deux ans a été accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devait être réalisée au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongoir

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongoir doit être conforme à la norme **BNQ 9461-100**. Celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle. Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongoir.

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs acquis et installés à compter du 1^{er} juillet 2021. Notons qu'elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeurs acquis avant cette date et installés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021.

Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines. Depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm doivent être lattées ;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne doit être installé à moins de 1 m de celle-ci ;
- aucune fenêtre ne doit être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

- il est possible d'installer un dispositif de sécurité passif (loquet) d'une porte du côté extérieur d'une enceinte s'il se situe à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol ;
- des fenêtres sont autorisées dans un mur formant une partie d'une enceinte si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Soulignons qu'elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021.

Modalités d'application des nouvelles règles

Pour éviter d'exiger des modifications à un propriétaire dont les installations étaient déjà conformes au Règlement avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, ces dernières ne s'appliquent qu'aux nouvelles installations à compter du 1^{er} juillet 2021 ou, dans le cas d'une installation acquise avant cette date, à compter du 1^{er} octobre 2021.

En vertu du Règlement, une nouvelle installation peut être une nouvelle piscine, un nouveau plongoir, une nouvelle enceinte, une nouvelle plateforme ou une nouvelle terrasse donnant accès à la piscine.

Dans le cas d'une piscine démontable (ex. : piscine gonflable), la réinstallation de la même piscine ne constitue pas une nouvelle installation et n'a pas pour effet de rendre applicables les nouvelles règles.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Aménagement *urbanisme*

Un document-synthèse résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens, ainsi que des formulaires d'autoévaluation sont disponibles sur le lien du ministère suivant :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>

Ce lien vous donne aussi accès à la foire aux questions qui répond aux principales interrogations en lien avec les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, y compris les plus récentes modifications entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Pour toute question relative aux normes applicables à l'installation d'une piscine hors terre, creusée ou gonflable, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Robert Blanchette

Inspecteur en bâtiment et en environnement
ibe@lambton.ca
418 486-7438 poste 25

Sacha Simoneau-Roy

Inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint
ibeadj@lambton.ca
418 486-7438 poste 30



Information *municipale*

Écocentre

Ouverture officielle le 24 mai 2024

Tarifs et matières acceptées

Déchets de construction (bois, carton, papier et textiles, métaux ferreux et non ferreux, plastiques divers et caoutchouc) : 30 \$/verge

Matériaux lourds (bardeaux d'asphalte, briques et autres) : 50 \$/verge

Serpuariens (matériel informatique et électronique) gratuit

Lambton est un point de dépôt officiel du Programme ARPE-Québec.

L'écocentre sera ouvert tous les samedis de 8 h à 12 h à partir du 24 mai 2024.



Dépôt à branches — pour résidents de Lambton seulement (gratuit)

Branches : maximum de 5 po de diamètre et de 5 pi de longueur

Feuilles et gazon : aucun sac n'étant permis, vous devrez vider le contenu sur place.

Le dépôt à branches sera ouvert tous les vendredis et samedis de 8 h à 12 h à partir du 24 mai 2024.

Pour plus d'information concernant l'écocentre et le dépôt à branches, veuillez communiquer avec le Service de la voirie au 418 486-7438, poste 22, ou par courriel à ntp@lambton.ca.



VEUILLEZ NOTER QUE L'ÉCOCENTRE ET LE DÉPÔT À BRANCHES SONT SURVEILLÉS PAR CAMÉRA

Collecte des encombrants : 2 mai et 12 septembre 2024

Matières acceptées

- Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, etc.
- Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 m (4 pi). Les branches qui ne sont pas attachées ne seront pas ramassées. La quantité maximale est de 1 m³.
- Matériaux ferreux : tables et chaises de métal, bouts de fer, « fournaises », réservoirs à eau, etc.

Consignes

Un objet volumineux ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lb) et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 m³.

Pour le chargement dans le camion, la manipulation des objets doit pouvoir se faire à deux personnes. Pour la collecte des pneus, seulement les pneus usés d'automobiles (sans jantes) sont admissibles. Ils devront être placés à l'écart des objets volumineux.



Matières refusées

- Tout débris de construction (planches, bardeaux d'asphalte, fenêtres, etc.)
- Bonbonnes de propane ou appareils contenant un moteur à combustion ou un réservoir d'huile ou d'essence (ex. : tondeuse, souffleuse...)
- Résidus domestiques dangereux
- Pneus (avec jantes) ou pneus non standards

Les encombrants sont les objets dont on veut se départir, mais qui sont trop gros pour entrer dans les collectes mensuelles, tels que les meubles, les matelas, les gros produits défectueux, toilettes, etc.

En ce qui concerne les objets électriques, le matériel informatique ou les objets contenant des produits réfrigérants, tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc., ils ne sont pas acceptés lors des collectes des encombrants. Il vous faut contacter Le Chiffonnier/Ressourcerie du Granit au 819 583-6615, avec qui la MRC du Granit a une entente, pour planifier une collecte ou encore aller déposer directement ces objets au 2969, rue Laval, à Nantes (secteur Laval Nord).

Ouverture du camping et du resto du Parc du Grand lac Saint-François

C'est avec joie que nous vous annonçons l'ouverture de notre camping et de notre restaurant du Parc du Grand lac Saint-François pour la saison estivale le vendredi 17 mai 2024 !

Les oiseaux chantent, le soleil brille et la nature s'éveille. Nous sommes prêts à vous accueillir pour des moments de détente en plein air, que ce soit en famille, entre amis ou en solo. Profitez de nos installations et explorez les environs pour découvrir ou redécouvrir toutes les merveilles de notre région. Nous avons hâte de vous recevoir et de partager avec vous notre passion pour la nature et les grands espaces.

Horaire du restaurant à venir.

Bonne saison estivale à tous !



CAMP DE JOUR 2023 — LES INSCRIPTIONS ONT DÉBUTÉ

C'est maintenant le temps de t'inscrire au camp de jour de Lambton. Nous sommes actuellement en attente de l'installation du logiciel Amilia qui sera disponible sous peu et qui facilitera les inscriptions en ligne, notamment pour le camp de jour, mais également pour les sports et loisirs. Pour l'instant, le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité : <https://lambton.ca/camp-de-jour/>.

Découvrir, explorer et t'amuser en plein air, c'est ce qui t'attend au camp de jour de Lambton. Ateliers et activités spéciales chaque semaine, baignade, plein air et une foule de surprises !

Catégorie : 4 à 12 ans | Horaire : 26 juin au 23 août 2024

Prenez note que le camp de jour sera fermé du lundi 29 juillet au vendredi 2 août inclusivement.

FIN DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION : LE 17 MAI 2024 | PLACES LIMITÉES



Bingo

Quand : Le 16 mai 2024 à compter de 19 h
Où : Centre communautaire et sportif de Lambton
Vous êtes attendus en grand nombre !
Activité organisée par la fabrique de l'église Saint-Vital

SOCCER INTERMUNICIPAL

En empruntant le même concept que l'an dernier, le soccer intermunicipal est de retour cette année !

Venez vous amuser avec nous !

Venez perfectionner vos techniques tout en développant vos compétences. Inscrivez-vous dès maintenant ! Que vous soyez débutants ou expérimentés, venez jouer avec nous !

Quand : à partir du 26 juin ; horaire à confirmer selon les inscriptions.

Qui : pour tous les jeunes de 4 à 17 ans

Coût : 50 \$ + un dépôt de 20 \$ qui vous sera remis à la fin de la saison lors du retour du chandail. Le tout est payable dès la première journée de soccer. Le reçu vous sera ensuite acheminé par courriel.

Inscription et information :

loisirs@lambton.ca | 418 486-7558.

On vous attend !



Lambton **Saint-Romain** **Stornoway** **ST-SÉBASTIEN**

INSCRIPTION SOCCER INTERMUNICIPAL

À LAMBTON À COMPTER DU
26 JUIN
HORAIRE À CONFIRMER SELON LES INSCRIPTIONS

QUAND

Pour tous les jeunes de 4 à 17 ans de Lambton, St-Romain, Stornoway et Saint-Sébastien

Séances d'exercice, techniques, matchs

Des équipes seront formées selon le nombre de participants

Inscrivez-vous dès maintenant !

Coût : 50 \$

Pour information et inscription : 418 486-7558 | loisirs@lambton.ca

Service des loisirs

					
26 JUIN PORTES LAMBTON BAND	3 JUILLET FRED POIRIER	10 JUILLET FRANK ROBERT	17 JUILLET JULIEN BELHUMEUR	20 JUILLET ALEXANDRE LÉGARÉ	24 JUILLET MARQUIS COUTURE
					
27 JUILLET DUO LYNE ET JEAN GUY	31 JUILLET STEVE PONTBRIAND	7 AOÛT SÉBASTIEN BREAULT	14 AOÛT FÉLIX LEMELIN	VENDREDI 30 AOÛT MAHILU ROY DAVE CHENFI	

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE SPECTACLE DU 14 AOÛT (FÉLIX LEMELIN) AURA LIEU AU COIN-DES-GÉANTS (COIN DU RANG SAINT-MICHEL ET DE LA RUE PRINCIPALE)

Sous le soleil... Sous les étoiles !

Les spectacles *Sous le soleil... Sous les étoiles !* sont de retour cet été au Parc du grand lac Saint-François.

Ne manquez pas cette belle variété d'artistes tout aussi talentueux les uns que les autres.

Suivez la programmation dès maintenant pour vous tenir informés.

Service de bar et de restauration sur place. Apportez vos chaises pliantes.

Pour plus d'information :
418 486-7558
loisirs@lambton.ca

Bons spectacles !

Comité Jeunesse

Retour sur la chasse aux cocos lors du marché des Sucres de Lambton

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la chasse aux cocos organisée par le comité Jeunesse de Lambton dans le cadre du marché des Sucres du 23 mars dernier fut un grand succès. C'est un peu plus de 95 jeunes qui ont sillonné les rues du village à la recherche de cocos de Pâques ! Nous tenons à remercier nos généreux commanditaires de leurs dons ainsi que nos commerçants participants d'avoir si bien accueilli notre relève dans leurs établissements. Tous et toutes, vous êtes la clé du succès !

Merci à nos commanditaires !

Municipalité de Lambton — Meubles Rousseau — Portes Lambton — Bijouterie Rouillard — Résidence St-François — Roy Électrique et Frères inc. — Service incendie de Lambton — Catherine Coulombe Dada des ongles — Dépanneur St-François — Intermarché Poirier et Fils — Boulangerie Lambton — Autobus G. Dion — Pharmacie Proxim Manon Roy et Sophie Mondry — Restaurant Côté Cour — Ferme Donald Lapointe — Atelier Calipa — Podologie Dominique Isabel — Garage M. Bélanger — M. Pierre Dostie — M. Steve Fortier



Merci

Exercices printaniers des avions-citernes

Pourquoi ces exercices sont-ils tenus ?

Les exercices d'avions-citernes sont effectués à des fins de formation des pilotes, qui doivent obligatoirement se requalifier chaque année. Cette formation annuelle est requise par la réglementation aérienne de Transports Canada. En tout, une quarantaine de pilotes, en plus des superviseurs et du chef pilote, participeront à ces entraînements.

Quelle est la durée de ces exercices ?

Les exercices sont concentrés pendant la période comprise entre la fin-mars et le début de juin. Cette période varie cependant en fonction des conditions météorologiques. Puisqu'un nombre fixe d'exercices doit être réalisé, la période requise sera plus courte si les conditions sont favorables. À l'inverse, elle s'étirera dans le cas de conditions défavorables.

Où les exercices sont-ils effectués ?

Les premiers entraînements sont généralement réalisés sur le fleuve Saint-Laurent (principalement à la hauteur de la rivière Batiscan) et à l'aéroport de Québec. Ils sont ensuite effectués sur des lacs (principalement le Grand lac Saint-François ainsi que les lacs Saint-Joseph et Montauban), à mesure qu'ils se libèrent de leurs glaces.

Les exercices sur les lacs sont favorisés puisqu'ils sont plus représentatifs du travail exécuté par les pilotes durant la saison des incendies de forêt. Également, il est plus difficile de s'entraîner sur le fleuve en raison de la navigation maritime.

Le brûlage d'herbe, une mauvaise habitude !

Le brûlage d'herbe morte et de rebuts au printemps constitue une pratique de moins en moins répandue, mais elle demeure, chaque année, l'une des principales causes de près de 75 incendies de forêt !

Il est important de savoir que, contrairement à la croyance populaire, le brûlage d'herbe ne favorise aucunement la repousse, car une importante partie des éléments nutritifs s'envolent en fumée. Le brûlage d'herbe est donc inutile et risqué et peut devenir très coûteux en cas de pertes matérielles.



En cas d'urgence, faites le 911 pour l'équipe de sauvetage nautique de Lambton

Voici les équipements essentiels à bord d'une embarcation :

- Un gilet de sauvetage pour chaque personne à bord ;
- Une ligne d'attrape flottante d'une longueur minimale de 15 m ;
- Un dispositif de remontée à bord ;
- Un sifflet ;
- Un dispositif de propulsion manuelle ou une ancre et un câble, un cordage, une chaîne d'une longueur minimale de 15 m ;
- Une écope ou pompe de cale manuelle ;
- Une lampe de poche étanche ou trois signaux pyrotechniques de type A, B ou C ;
- Un dispositif ou appareil de signalisation sonore ;
- Feux de navigation ;
- Un extincteur d'incendie de catégorie 5BC.



Un instant de bonheur, ça vous dit quelque chose ?

C'est très bientôt que nous aurons le plaisir de découvrir les belles photos qui auront fait naître en vous *Un instant de bonheur*, thème choisi pour la 7^e édition du Concours photo réalisé dans le cadre des activités de la Galerie d'art du Presbytère de Lambton.

Vous n'avez pas encore trouvé le temps pour cet instant de bonheur ? Sortez vite votre appareil photo ou téléphone cellulaire et faites-nous parvenir les perles que vous aurez su immortaliser.

Nous vous rappelons que le concours prend fin le **12 mai 2024 à minuit**.

Tout comme l'an dernier, nous attendons un grand nombre de participantes et participants. Les photos gagnantes seront dévoilées lors du vernissage le 20 juin 2024.

France Normand et Solange Vachon
Responsables du Concours photo



Fermières de Lambton



Le Cercle de Fermières de Lambton soulignera la fête des Mères par un dîner-rencontre, le mercredi 8 mai, au restaurant Côté Cour, à 11 h 15.

Membres et non-membres sont invitées à partager ce moment.
À bientôt !



Église Saint-Vital de Lambton

Messes

12 mai, 10 h 45
21 mai, 16 h
28 mai, 14 h - La rose d'Or

Les célébrations de la parole

les dimanches 5, 19 et 26 mai à 10 h 45



Le myriophylle à épis a progressé de façon fulgurante au Grand lac Saint-François

Les tiges de myriophylle à épis qui ont été identifiées en septembre 2021 dans la baie près de l'île du Déroit sont devenues un herbier d'une superficie de près de 300 m² un an plus tard. En septembre 2023, ce même herbier a atteint une superficie de plus de 4 000 m². Des travaux de contrôle du myriophylle auront lieu en juin 2024 ; la superficie totale à contrôler est de plus de 11 000 m². Le coût des travaux est estimé à près de 100 000 \$.

Le travail de contrôle du myriophylle sera effectué par le groupe RAPPEL en deux étapes en fonction de la densité de myriophylle : d'abord, par l'installation de toiles de jute biodégradables avec l'aide d'une dizaine de bénévoles dans les secteurs peuplés par plus de 35 % de myriophylle et, ensuite, par l'arrachage manuel des tiges et des racines par les plongeurs dans les autres secteurs.

Nous avons donc besoin de bénévoles et d'embarcations pour réaliser le travail. Si vous souhaitez prendre part à cet effort de protection du GLSF, s'il vous plaît, laissez vos coordonnées à l'adresse courriel suivante : aglsf-ss@tellambton.net.

Une douzaine de bouées seront installées afin de restreindre la navigation dans le secteur pendant la période des travaux. Nous demandons aux riverains et aux propriétaires de 2^e rangée de faire preuve de compréhension, d'éviter le secteur du travail des plongeurs et de réduire leur vitesse de navigation dans la baie. De plus, nous demandons aux autres plaisanciers de ne pas naviguer à l'intérieur des bouées.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bernard Salmon
Vice-président, Association pour la protection du Grand lac Saint-François
<https://www.legrandlacstfrancois.org/>
<https://www.facebook.com/grand.lac.saint.francois/>



Lambton se souvient de l'incendie du 29 mars 1929

« Plusieurs bâtiments ont été détruits de fond en comble dans le village de Lambton », rapportait le journal *L'Union des Cantons de l'Est* du 7 avril 1929.



Pour vous situer, l'endroit de ce sinistre est aujourd'hui le terrain de la coopérative, qui opère aujourd'hui sous la bannière BMR (avant Magasin J.N. Morin), jusqu'à la maison voisine de la Bijouterie J.L. Rouillard.

Nous sommes le vendredi saint à 13 h 30, le 29 mars 1929, quand le feu se déclare sous le plancher du logis de Wilfrid Théberge situé au-dessus du magasin général appartenant à Eugène Roberge (conseiller législatif au gouvernement du Québec depuis 1912). En peu de temps, la bâtisse ainsi que ses dépendances sont la proie des flammes, qui ne tardent pas à s'attaquer au bâtiment de droite, lequel appartenait à Philémon Arguin (restaurant et résidence). De ce côté, l'incendie est à toute fin maîtrisé, mais le vent lui donne un second souffle pour aller détruire, à gauche du Magasin Roberge, la résidence privée de Philibert Laliberté ainsi que l'hôtel. Le travail acharné des citoyens de Lambton, des pompiers de Courcelles et de Saint-Évariste venus à la rescousse n'a finalement pu porter ses fruits et arriver à maîtriser l'incendie qu'après avoir réduit en cendres la maison de Vilmer Dion, la maison et la ferblanterie d'Achille Bédard et détruit la moitié de la maison d'Édouard Lemieux.

Pour ce qui est des habitations de l'autre côté de la rue, il y eut plus de peur que de mal. Grâce à la générosité et à l'entraide des concitoyens, tout leur contenu fut vidé, nettoyé et remis en place. En partant de Courcelles et en allant vers Saint-Romain, les résidents et propriétaires de ces maisons étaient W. Gagné, Frank Blais, Georges Dostie, Cordonnerie Simard, Joseph Roy, Louis Gagnon, Arthur Gaulin (boucherie et maison) et Émile Deveault (garage).

Cet évènement est venu rappeler aux citoyens de Lambton et à leurs dirigeants qu'il était temps de prendre des moyens pour protéger leurs biens. Malgré le contexte de la crise économique de 1929, la Municipalité du village décida de faire l'acquisition d'un équipement complet pour lutter contre les incendies, soit une pompe automatique sur camion, un wagon pour le transport des boyaux, 1500 pieds de boyaux d'arrosage et les accessoires nécessaires. Un corps de pompiers volontaires, payés en service actif seulement, fut nommé. Durant l'été 1931, quatre citernes furent creusées dans le village.

C'est ainsi qu'est né le Service d'incendie de Lambton dont nous fêtons cette année, soit le vendredi saint du 22 mars 2024, le 95^e anniversaire.

Une collaboration de Pierrette Marceau et Kathleen Carrière

Doris Lussier alias le Père Gédéon

Naissance

15 juillet 1918

Fontainebleau (Weedon)

Fils de Donat Lussier et de Rose Picard

Décès

28 octobre 1993

Montréal

Occupation

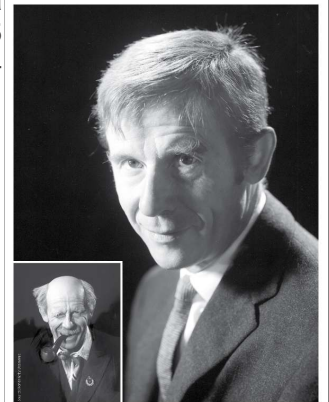
Écrivain

Professeur de sciences politiques

Humoriste

Doris Lussier arriva à Lambton le 11 juin 1925 avec sa mère et son beau-père Elzéar Perreault.

Il fut professeur de sciences politiques à l'Université Laval et secrétaire du doyen pendant 12 ans. Auteur de plusieurs livres, il fut impliqué dans le mouvement souverainiste de 1970 à 1980.



En 1953, il créa le personnage du Père Gédéon, qui fut intégré dans la série télévisée *La famille Plouffe*. Le Père Gédéon a amené Doris Lussier à se produire sur plusieurs scènes du Québec, notamment lors du spectacle d'ouverture de la salle de danse de l'Auberge du pont de fer de Lambton, en août 1962.

L'une des pensées desquelles il était l'auteur et qui le caractérisait : « Une chose importe, une seule, impérative : vivre la vie intensément. Tant qu'on l'a. »

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Les mercredis de 6 h 30 à 20 h | Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 15 h 30 à 17 h

Nous vous invitons à profiter des richesses de notre bibliothèque municipale. Que vous soyez passionnés de littérature, amateurs d'histoire, férus de connaissances ou simplement à la recherche d'un moment de détente, notre bibliothèque vous offre un havre accueillant et stimulant. La bibliothèque municipale est un lieu où chacun peut s'enrichir, s'évader et se ressourcer. Rejoignez-nous pour explorer le monde à travers les pages de nos livres.

CALENDRIER MAI 2024

- 1 Collecte des matières recyclables
Mercredi
- 2 Collecte des encombrants
- 5 Réunion des Chevaliers de Colomb
9 h
Salle des Chevaliers de Colomb
Informations : 418 486-7608
- 6 Collecte des ordures (rural)
Lundi
- 7 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi
- 12 Fête des Mères



- 14 Séance ordinaire du conseil
19 h
Centre communautaire
Informations : 418 486-7438
- 15 Collecte des matières recyclables
Mercredi
- 20 Fête de la Reine
Bureau municipal fermé
- 20 Collecte des ordures (rural)
Lundi
- 21 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi
- 29 Collecte des matières recyclables
Mercredi



Mission St-Noel Chabanel
située au 828 rte 263 Lambton.

Samedi le 25 Mai 2024 à 20 h 00

Les profits iront à la Fondation
Pour le maintien de la chapelle.

Pour information :

418-486-7529 : Denise
418-486-7535 : Gervaise
418-486-2864 : Diane
418-449-4019 : Linda

Billets en Vente :
Adulte : 20 \$
Étudiants : 10 \$

**Concert de Chants
Violon & Harmonica
Avec
Patricia Marcoux**



Bienvenue à tous !

L'INFO-LAMBTON

Production et contenu : Municipalité de Lambton
Contenu : Municipalité de Lambton, organismes de Lambton
Révision : La 27^e lettre

L'INFO-LAMBTON - 10 éditions
Date de tombée : le 15 de chaque mois

Abonnement informatique :
C'est avec plaisir que nous vous inscrirons sur notre liste d'abonnés et que nous vous expédierons notre bulletin mensuel par courriel si vous nous transmettez votre adresse à : adm@lambton.ca.

Dépôts légaux :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada - ISSN 2562-539X



12^{ème} édition Tournoi de pêche à la ouananiche 2024

Lieu: Grand Lac Saint-François,
au resto-bar *La Source* de Saint-Romain

Inscriptions: **Vendredi 24 mai 2024 de 18h30 à 21h00**
et le jour du tournoi Samedi 25 mai 2024 de 6h00 à 8h00

Hébergement disponible (418-486-2420) et déjeuners continentales au coût de \$10.00 servi à partir de 4h30 le samedi matin à *La Source*

Coût: 50\$ par participant / 5\$ pour les moins de 18 ans
(incluant carte de membre et descente de bateau gratuite à La Source)

PLUSIEURS PRIX DE PRÉSENCE !

Dont 5 grands prix d'une valeur totale de 1500\$ pour les plus longues ouananiches capturées gracieuseté de notre commanditaire officiel :



Infos:
Pierre Dostie (418) 226-9160
Daniel Dallaire (819) 582-2175

Règlements : apglssf.com, Facebook, apglssf@hotmail.com
Tous les fonds amassés serviront à améliorer la qualité de pêche au GLSF.